



Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 6 février 2025

Objet : Rapport d'information : projets lauréats du Budget Participatif 2024

Date de la convocation : 31 janvier 2025

Date d'affichage de la convocation : 31 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le six février à 17h30, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée : 42

Nombre de membres en exercice : 42

Quorum : 22

Nombre de membres présents : 25

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame de GENTILI Emmanuelle ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur GRASSI Didier ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Madame POLISINI Ivana ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Monsieur DALCOLETTI François ; Monsieur DASSIBAT Franck ; Monsieur DEL MORO Alain ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Monsieur PIERI Pierre ; Monsieur ROMITI Gérard ; Madame TIMSIT Christelle ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

Etaient absents: Monsieur MILANI Jean-Louis ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame CARRIER Marie-Dominique ; Madame COLOMBANI Carulina ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Monsieur DE ZERBI Alexandre ; Madame BELGODERE Danièle ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;
Madame LACAVE Mattea à Monsieur GRASSI Didier ;
Monsieur FABIANI François à Monsieur TIERI Paul ;
Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda à Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ;
Monsieur LINALE Serge à Monsieur ROMITI Gérard ;
Madame PELLEGRINI Leslie à Monsieur Del Moro Alain ;
Monsieur PAOLI Jean-François à Monsieur ZUCCARELLI Jean.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul TIERI élu secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2141-1 ;

Vu la délibération de notre collectivité n°2019/JAN/01/10 en date du 29 janvier 2019 portant approbation du règlement du budget participatif ;

Vu le règlement du budget participatif ;

Vu l'avis favorable de la commission unique en date du 4 février 2025 ;

Considérant que chaque année, la Ville de Bastia réserve une enveloppe budgétaire de 220 000 euros en investissement qu'elle dédie à la réalisation de projets votés dans le cadre du Budget Participatif ;

Considérant que ce dispositif permet aux administrés de soumettre des propositions de projets à la Ville de Bastia et qu'à l'issue d'une étude de faisabilité technique, juridique et financière opérée par les services, les projets retenus sont soumis au vote citoyen ;

Considérant que tout au long du mois de décembre, 2.108 Bastiais ont participé au vote, contre 1.331 l'année précédente et parmi ces participations, 2.091 votes ont été comptabilisés comme valides ;

Considérant que conformément au règlement du Budget Participatif « les projets retenus sont ceux arrivés en tête du classement des votes jusqu'à épuisement de l'enveloppe financière. Les projets dont le coût ferait dépasser l'enveloppe disponible ne sont pas retenus, de même que les projets suivants au classement. » ;

Considérant que pour l'édition 2024, 14 projets ont été soumis au vote et suite à l'analyse des résultats, et dans le respect des critères budgétaires, 2 projets sont retenus pour réalisation :

- 1 : « La mise en place d'un parcours lumineux au Jardin du Fangu », estimé à 50 000 € TTC,
- 2 : « Le renouvellement des jeux en bas de la place Saint Nicolas » estimé à 120 000 € TTC.

Considérant que ces 2 projets retenus représentent un coût global de réalisation de 170 000 euros TTC ;

Considérant que le projet arrivé en 3ème position « Un parc et un espace de repos près des Sittelles » avait été estimé à 120 000 € TTC ;

Considérant qu'en accord avec les dispositions du règlement, il ne peut être retenu sous peine d'engendrer une dépense supplémentaire de 50 000 € ;

Considérant que « les projets présentés à l'assemblée délibérante intègrent le budget d'investissement de l'année suivante et font partie de la programmation des travaux de la Ville ».

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Antoine GRAZIANI,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité

Article unique :

- **Prend acte** des deux projets qui seront réalisés par la Ville de Bastia dans les deux prochaines années.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Signé électroniquement le 13/02/2025

Pierre SAVELLI



Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.